

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 083 DU 29 JUIN 2026 PORTANT NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT DU BURUNDI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE BURUNDI AIRLINES, S M

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/027 du 29 janvier 2021 portant Autorisation de l'Etat du Burundi à participer au Capital Social de la Société BURUNDI AIRLINES, SM ;

Vu le Décret n°100/036 du 11 février 2021 portant Dissolution de la Compagnie « Air Burundi » ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/027 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement ;

Sur proposition du Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Administrateur représentant l'Etat du Burundi au Conseil d'Administration de la Société BURUNDI AIRLINES, SM :

Monsieur François NIBIZI, en remplacement de Monsieur Jean Bosco BIRAKABONA.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipeement est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 29 juin 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-



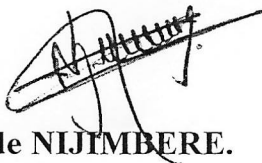
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES INFRASTRUCTURES,
DES LOGEMENTS SOCIAUX, DES
TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT,



Ir. Egide NIJIMBERE.